



RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF

10 JUIN 2008

PROCÈS-VERBAL

1. Introduction

La réunion de juin 2008 du conseil de direction de l'ETF, organisée à Turin, est présidée par **Odile Quintin**, directrice générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne. La bienvenue est souhaitée aux nouveaux membres du conseil de direction représentant la Grèce, l'Italie et le Luxembourg, ainsi qu'à de nouveaux participants en provenance de Grèce, de Suède, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et de Roumanie. La DG Élargissement de la Commission européenne est représentée par Giannantonio Ballette et la DG Relations extérieures par David Lipman. Des observateurs de Croatie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, de Turquie, du Cedefop et d'EuropeAid sont également présents, de même que, pour la Commission, Elvira Angulo Rodríguez, de la DG Élargissement, Elena Pascual Jiménez et Belén Bernaldo De Quirós, de la DG Éducation et culture, Bernhard Magenhann, du service d'audit interne, et Göran Winqvist, de la DG Relations extérieures.

Les Pays-Bas ne sont pas représentés à la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Suivi de la réunion précédente

i. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la précédente réunion de novembre 2007 est modifié à la demande de **Mme von Hopffgarten (DE)** et adopté avec une modification au point 5, sous i, portant sur la version refondue du règlement de l'ETF (voir document révisé ETF-GB-08-003).

ii. Suivi des points d'action et des procédures écrites

Les actions suivantes ont été menées à la suite de la réunion de juin 2007:

- La révision du document portant sur le panel consultatif international a été reportée jusqu'à l'approbation de la version refondue du règlement.
- Le procès-verbal de la réunion de juin 2007 a été modifié pour prendre en considération les commentaires de **M. Perugini (I)**.
- Un état des lieux relatif aux normes de contrôle interne sera dressé au point 8 de l'ordre du jour.

- De nouvelles modalités d'application du statut du personnel seront présentées au point 10 de l'ordre du jour.
- L'ETF poursuivra son assistance technique au programme Tempus jusqu'au 30 juin 2008. Elle soutient l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» durant le transfert de cette fonction à leurs services. (Plus de détails seront donnés au point 4 de l'ordre du jour.)
- L'ETF a suivi l'évolution de la situation concernant la Libye, mais jusqu'à présent cela n'a débouché sur aucune action concrète.
- L'ETF a pris part à différents événements organisés par la présidence slovène dans sa spécialité. Elle a l'intention de participer à plusieurs événements sous la présidence française, qui prendra bientôt le relais.

Deux procédures écrites ont été exécutées en janvier et en mars. La première a mené à l'adoption du report automatique des crédits de paiement de 2007 à 2008 et à l'approbation du «plan d'audit stratégique 2008-2010» présenté par le service d'audit interne. La seconde a débouché sur l'adoption de l'avant-projet de budget de l'ETF pour 2009 et du plan stratégique de gestion du personnel pour la période 2008-2011.

3. Rapports oraux

i. État d'avancement des politiques et programmes de la Commission ayant des répercussions sur l'ETF

Odile Quintin revient sur les dernières nouveautés dans le domaine de l'éducation et de la culture.

La dimension extérieure du cadre européen des certifications

Au cours des prochains mois sera organisée une conférence sur la dimension extérieure du cadre européen des certifications (CEC), soutenue par l'ETF. Le CEC est un instrument crucial pour promouvoir la mobilité ainsi que la transparence des certifications en fonction des résultats et des compétences au sein de l'UE. Il suscite un vif intérêt dans certains pays tiers, qui désirent aujourd'hui associer leurs systèmes au cadre européen.

La refonte du règlement

À ce propos, notons que le règlement actuel de l'ETF a du être modifié à plusieurs reprises au fil des ans, dans le but d'étendre le champ d'action géographique de la fondation et d'en assurer la conformité avec le règlement financier de l'UE. À présent, il est à nouveau nécessaire d'amender ce règlement afin qu'il soit en phase avec les importantes évolutions qui sont en train de bouleverser la politique de l'UE dans son ensemble et qui touchent non seulement le domaine de l'éducation et de la formation, mais également celui des relations extérieures de l'UE. La refonte proposée est indispensable pour actualiser le rôle de l'ETF et lui procurer une solide base de travail. Elle prévoit d'étendre le champ des compétences thématiques de l'ETF au «développement du capital humain», qui recouvre en particulier l'enseignement et la formation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit d'un thème souligné par les conclusions du dernier Conseil européen, qui permet de mieux inscrire le travail de l'ETF au sein de la stratégie de Lisbonne, tout en mettant en évidence le rôle important de l'enseignement et de la formation pour apporter aux individus les connaissances, les capacités et les compétences plus larges dont ils ont besoin pour travailler et vivre en tant que citoyens actifs à l'époque de la mondialisation.

La refonte du règlement permettra également de repositionner le champ d'action géographique de l'ETF par rapport aux programmes de relations extérieures de l'UE. Ainsi, l'ETF pourra continuer à concentrer ses efforts sur les régions voisines et les pays en voie d'adhésion, sans exclure pour autant la possibilité d'élargir son champ d'action dans des cas qui le justifieraient sans conteste et conformément aux priorités de l'UE en matière de relations extérieures. Cette flexibilité est soulignée à l'article 1C du règlement refondu. De manière générale, la nouvelle version du règlement vise à faire évoluer l'ETF d'une agence régie par des programmes vers une agence politique, travaillant dans une perspective

sectorielle et chargée de présenter à la Commission des informations et des analyses dans les phases d'élaboration des politiques et de programmation de l'aide dans son domaine d'expertise.

À l'origine, le règlement portant création de l'ETF trouvait sa base juridique dans l'article 235 du Traité (désormais l'article 208). Aujourd'hui, il convient de remplacer cette base par une référence à la disposition spécifique du traité constituant la base juridique de la politique concernée par l'activité de l'ETF. Cette activité étant toujours prioritairement l'enseignement et la formation professionnels, c'est l'article 150 qui a été choisi comme base appropriée. Le champ d'action de l'ETF est ainsi limité à l'enseignement et à la formation professionnels, mais dans leur sens plus large d'apprentissage tout au long de la vie, qui les lie à d'autres types d'enseignement, au marché du travail, à la société civile, à l'intégration sociale, etc.

Pour la structure de gouvernance, la nouvelle version du règlement propose un conseil de direction composé d'un représentant par État membre, de trois membres de la Commission, de trois experts sans droit de vote nommés par le Parlement européen et de trois représentants de pays partenaires, également sans droit de vote. Chacun des membres du conseil serait élu pour cinq ans. Le Parlement n'est pas parvenu à arrêter une position commune sur la question en première lecture. Le texte sera donc soumis à une deuxième lecture. Celle-ci pourrait avoir lieu à l'automne 2008, mais un nouveau report n'est pas à exclure. En effet, le Parlement voudra peut-être attendre de pouvoir examiner la question en parallèle avec les structures de gouvernance d'autres agences de l'UE.

Malgré ces difficultés, l'ETF devrait poursuivre sur la voie sur laquelle elle s'est déjà engagée et œuvrer au développement du capital humain, en attente de l'approbation de la version refondue du règlement. Pour les améliorations prévues dans la refonte et qui dépendent d'une base juridique, il conviendra toutefois d'attendre l'approbation formelle du règlement.

Budget de l'ETF

Pour 2009, le projet de budget de la Commission propose de ramener le budget de l'ETF à son niveau de 2007, soit 19,873 millions d'euros. Des problèmes pourraient cependant voir le jour si la version refondue du règlement n'était pas adoptée cette année.

Tempus

À partir du 1^{er} premier juillet 2008, le programme Tempus sera géré par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture», conformément à la politique générale de l'UE pour la gestion des programmes d'enseignement et de formation. Il convient de souligner la bonne gestion du programme Tempus par l'ETF pendant 13 ans et demi. Le programme doit son succès à l'excellente qualité du soutien apporté par le personnel dévoué du département Tempus de l'ETF, y compris dans le contexte difficile des dernières années. Libérée de sa mission de soutien technique au programme, l'ETF pourra désormais recentrer ses efforts pour exécuter avec encore plus d'efficacité sa mission première, qui est de placer son expertise en matière d'enseignement et de formation professionnels au service de la Commission et des pays partenaires.

Mme Scheyns (B) demande que des informations sur le budget 2009 soient présentées lors de la prochaine réunion. Elle aimerait également que soit précisée à cette occasion la manière dont le programme de travail et les prochaines perspectives à long terme pourront être élaborés en l'absence de la base juridique prévue dans la version refondue du règlement.

David Lipman présente les dernières nouveautés ayant trait à la politique européenne de voisinage.

S'il est ratifié, le traité de Lisbonne apportera un changement radical dans la manière dont l'UE mène sa politique étrangère. Le traité prévoit la création d'un poste de «haut représentant», chargé de présider le Conseil Affaires étrangères et de diriger la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. En tant que vice-président de la Commission européenne, le haut représentant sera chargé en particulier de veiller à la cohérence de la politique de l'UE en matière de relations extérieures. Il sera assisté par le «service européen pour l'action extérieure», composé de fonctionnaires de la Commission européenne et du secrétariat du Conseil ainsi que de diplomates détachés par les États membres.

La politique européenne de voisinage est un axe central de la politique étrangère de l'UE. Fondée sur des engagements communs et des valeurs partagées, elle a pour but d'apporter stabilité, sécurité et prospérité dans les États voisins de l'Union européenne. Dans sa communication du 5 décembre 2007, intitulée «Une politique européenne de voisinage vigoureuse», la Commission fixe ses principaux objectifs pour 2008: le renforcement de l'intégration économique; l'accessibilité des marchés; le développement des politiques de gestion de l'immigration; le soutien à la résolution des conflits «gelés» au Moyen-Orient, en Transnistrie, en Géorgie, etc.; ainsi qu'une intensification de l'aide aux réformes

dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, de l'éducation, de l'emploi et des politiques sociales. Lancé en mai 2008, le fonds d'investissement en faveur de la politique de voisinage de l'UE octroie des subventions à partir de fonds de la Banque européenne d'investissement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et d'autres institutions financières. Elle viendra en aide aux petites et moyennes entreprises et au développement du secteur social, entre autres. L'UE s'est engagée à doter le fonds de 700 millions d'euros jusqu'en 2013. Celui-ci recevra également la contribution de neuf États membres.

Les pays les plus avancés dans la réforme de leur système de gouvernance ont reçu des fonds supplémentaires (Maroc, Moldavie et Ukraine). En outre, des accords spéciaux sont en cours de préparation dans le but de renforcer et d'approfondir les relations avec le Maroc, l'Ukraine, la Moldavie et Israël. Des rapports par pays sont maintenant disponibles. Ils détaillent les progrès enregistrés par chacun des pays couverts par la politique, y compris en matière d'enseignement et de formation professionnels dans le contexte général du développement du capital humain. Des discussions sont en cours avec la Libye concernant la rédaction d'un projet de mandat de négociation.

Giannantonio Ballette (représentant Dirk Meganck), de la DG Élargissement, dresse un état des lieux de l'action de l'UE dans les Balkans occidentaux, dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP). Au cours des six derniers mois, une série d'événements sont venus changer la donne dans la région: la déclaration d'indépendance du Kosovo, l'initialisation d'un accord de stabilité et d'association avec la Serbie ou encore les élections législatives en Serbie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

L'IAP a été doté, pour 2008, d'un budget de quelque 1,1 milliard d'euros. Des documents de planification indicatifs pluriannuels sont en cours d'actualisation pour chaque pays. Ils mettront particulièrement l'accent sur des critères politiques tels que le renforcement de l'État, la bonne gouvernance et la société civile. L'enveloppe consacrée à ces thématiques devrait représenter 30 % du budget total de l'IAP.

La communication sur les Balkans occidentaux, publiée en mars 2008, insiste notamment sur l'éducation et la culture dans la région. Cette communication s'accompagne, entre autres, d'un nouvel instrument en faveur du soutien à la société civile. La DG Élargissement remercie la fondation pour son aide. Elle précise que 60 % des activités de l'ETF font suite à une demande de la DG Élargissement. Il convient de noter en particulier les analyses préparées par l'ETF sur les pays de la région, qui sont utilisées dans l'actualisation des programmes indicatifs pluriannuels. L'aide de l'ETF sera particulièrement importante dans le cadre du retrait progressif de l'Agence européenne pour la reconstruction au profit de la mise en place de délégations de la Commission. L'ETF a également fourni une aide précieuse en matière de coopération avec les institutions financières internationales (IFI) et autres bailleurs de fonds. En la matière, la DG Élargissement a fait appel à l'aide de l'ETF pour une réunion du groupe consultatif IFI avec la Banque mondiale qui aura lieu dans le courant du mois de juin et qui portera en particulier sur l'éducation et la formation professionnelle.

Un comité de pilotage composé de représentants géographiques de la DG Élargissement et du personnel de l'ETF a été mis en place afin de coordonner les activités. À l'avenir, le groupe se réunira parallèlement aux réunions organisées dans le cadre du dialogue structuré entre la Commission et l'ETF.

ii. Tendances et développements au sein de l'ETF

Muriel Dunbar présente les activités de l'ETF à l'aune du projet de refonte du règlement. Le nouveau règlement servira probablement de base pour le programme de travail 2009 et les prochaines perspectives à moyen terme. En réalité, le nouveau texte du règlement confirme la direction prise par l'ETF au cours des quelques dernières années.

Le nouveau règlement va probablement confirmer six grands changements. Le plus contesté d'entre eux s'est avéré être la modification de la structure de gouvernance de la fondation, en particulier la taille et la composition du conseil de direction et la répartition des droits de vote entre ses membres.

Sur le fond, le mandat de la fondation sera élargi une fois le règlement approuvé. Il englobera, au-delà de l'enseignement et de la formation professionnels, le développement du capital humain dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. En réalité, la gamme des demandes soumises à l'ETF dans les dernières années reflète déjà cette perspective plus large. Aujourd'hui, la fondation travaille entre autres sur l'enseignement et la formation comme outils d'appui au développement socio-

économique dans des domaines qui vont de l'intégration sociale à l'immigration, en passant par le développement de l'esprit d'entreprise et la réduction de la pauvreté. On peut citer comme exemples la collaboration avec la DG Entreprise dans le cadre de projets en faveur de l'esprit d'entreprise dans les Balkans occidentaux, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, une mission pour la DG Justice liée aux partenariats pour la mobilité en Moldavie, en Ukraine et en Géorgie, la participation à des programmes d'approche sectorielle dans l'ensemble du système d'enseignement au Kosovo à la demande de la DG Élargissement et du bureau de la Commission à Pristina, ainsi qu'un travail pour la reconnaissance des certifications pour la DG Justice.

La définition du concept de «développement du capital humain» a évolué au cours des dernières années. Il s'agit malgré tout d'un terme très utilisé par les organisations internationales. Pour l'OCDE, le capital humain recouvre «l'ensemble des dons et des aptitudes propres à un individu; et des compétences et des connaissances qu'il acquiert au cours de son éducation et de sa formation». Bien sûr, l'ETF maintiendra l'enseignement et la formation professionnels au cœur de sa mission, mais son nouveau mandat étendu lui permettra de mieux venir en aide aux pays partenaires en faisant le lien avec d'autres sous-secteurs de l'éducation.

L'article 3 du projet de règlement refondé encourage l'ETF à coopérer avec les autres organismes communautaires compétents, notamment le Cedefop. Cet article met également un nouvel accent sur la coopération avec les organisations internationales actives dans le domaine du développement du capital humain. La coopération avec le Cedefop est déjà bien établie. Elle se traduit par des missions conjointes dans les pays candidats, un échange régulier de connaissances entre les spécialistes des deux organisations, une participation croisée aux comités de rédaction des publications des deux entités ainsi qu'une participation régulière des experts de l'ETF aux agoras du Cedefop. En outre, les deux entités travaillent ensemble à l'élaboration du questionnaire sur l'état d'avancement du processus de Copenhague et à la rédaction du rapport de politique qui sera présenté à la réunion des ministres à Bordeaux. Récemment, l'ETF a aussi signé un protocole d'accord avec Eurofound, portant sur la collaboration dans des domaines tels que les examens de l'emploi, la flexibilité et la sécurité sur le marché du travail et l'immigration. Par ailleurs, l'ETF participe également au partage de connaissances administratives et d'informations avec d'autres agences. Par exemple, ses experts participent aux jurys de sélection du personnel de haut niveau. L'ETF collabore aussi avec GTZ, le British Council, le ministère britannique du développement international (DFID), la Banque mondiale, l'OCDE, l'UNESCO et le Centre de formation de l'OIT, à Turin. Une coopération avec le Conseil de l'Europe se profile dans un avenir proche. Par ailleurs, il est encore possible d'étendre la collaboration de l'agence à d'autres organisations internationales, comme le Fonds européen pour les Balkans (soutenu par **M. Cavalchini**, membre suppléant du conseil de direction pour l'Italie), le centre du PNDU à Bratislava ou encore l'Agence française de développement. Et il ne faut pas oublier la partie recrutement: l'ETF a récemment engagé du personnel en provenance de la Banque mondiale, de la Banque de développement asiatique et de la société allemande INWENT.

La proposition de refonte du règlement prévoit également davantage de flexibilité dans le champ d'action géographique de l'ETF, qui pourra s'étendre au delà de la région couverte par l'IAP et la politique de voisinage. De telles interventions étendues nécessiteront cependant l'approbation des deux tiers du conseil de direction de l'ETF. Si le règlement est adopté au cours des prochains mois, une proposition relative au traitement des demandes d'intervention étendue de l'ETF sera présentée au conseil lors de la réunion du mois de novembre.

L'assistance technique au programme Tempus ne fait plus partie de la version refondue du règlement. Grâce à l'excellente coopération avec l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» et la DG Éducation et culture, le rapatriement des systèmes du programme de Turin à Bruxelles s'est fait sans heurts. À partir du 1^{er} juillet 2008, l'appui technique au programme sera intégralement fourni par la DG EAC. Des 21 agents temporaires qui assuraient cet appui en 2005, plus de 80 % ont retrouvé du travail: neuf d'entre ont été placés dans d'autres organismes communautaires, sept ont pu rester à l'ETF grâce au programme de mobilité interne et deux ont été engagé par des agences de l'ONU ou dans l'administration publique. En outre, parmi les agents contractuels qui ont travaillé entre six et dix-huit mois à l'ETF, neuf ont trouvé du travail auprès d'autres institutions de l'UE et un dans une université. Trois autres se sont vu offrir un autre poste au sein de l'ETF. Malheureusement, trois agents temporaires n'ont pas pu être reclasés. Des actions en justice ne sont donc pas à exclure. Durant cette période difficile, le personnel affecté à Tempus a continué à fournir un travail de grande qualité. Par ailleurs, à en croire une récente enquête de satisfaction interne menée auprès de l'ensemble du personnel de l'ETF, la situation ne semble pas avoir eu beaucoup de répercussions sur le reste de la fondation. L'enquête a révélé une amélioration dans de nombreux domaines par rapport aux résultats de 2007.

Une autre des fonctions de l'ETF disparaît avec la nouvelle version du règlement: le collège consultatif perd son statut réglementaire. L'évaluation externe a recommandé le remplacement du collège consultatif par une autre stratégie permettant la mise en réseau dans les régions ainsi que par un panel consultatif international, dont la mise en place a fait l'objet de discussions lors des précédentes réunions du conseil. Une révision de la proposition relative au panel consultatif international, prenant en considération les commentaires du conseil, sera présentée lors de la réunion de novembre, si le règlement refondu a été approuvé d'ici là. Entre-temps, l'ETF demandera toujours l'avis de l'actuel collège consultatif en ce qui concerne son programme de travail.

Au mois de novembre de l'année dernière, l'ETF a présenté au ministère italien des affaires étrangères un projet de proposition de révision de l'accord de siège, portant essentiellement sur l'extension du texte au personnel contractuel, aux instruments financiers, à la sécurité sociale et aux immunités. M. Perugini, ancien membre du conseil de direction pour l'Italie a aidé l'ETF dans ses négociations avec plus de 10 ministères différents et autres agences compétentes dans les différents domaines auxquels touche l'accord. Le texte révisé est à présent prêt à être soumis à l'approbation formelle des autorités italiennes.

Mme Soares (PT) demande qu'il soit discuté de l'évolution des travaux sur le panel consultatif international lors de la prochaine réunion de novembre 2008.

iii. Coopération avec les États membres et les partenaires institutionnels

Quatre membres du conseil de direction évoquent leur participation à l'accueil et au soutien d'activités de l'ETF depuis la dernière réunion de novembre 2007.

Mme Soares (PT) a participé à un séminaire organisé à l'ETF en novembre 2007, avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kirghizstan, la Fédération de Russie, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et l'Ukraine. La réunion portait sur les progrès réalisés par ces pays dans le développement de cadres nationaux de certifications dans le secteur du tourisme et sur les objectifs du projet pour 2008. Mme Soares a évoqué, pour le bénéfice des participants, l'expérience portugaise en matière de mise en œuvre d'un cadre national des certifications.

Mme All (EE) a participé à un séminaire sur les partenaires sociaux en mai 2008 à Yerevan, en Arménie, en présence de représentants des ministères arméniens, des syndicats, des organisations patronales et des écoles. Mme All a évoqué, d'un point de vue administratif, l'expérience estonienne en matière de développement de partenariats sociaux à l'échelle nationale. Un représentant d'une organisation patronale estonienne a, quant à lui, livré davantage de détails pratiques au sujet du processus. Lors du séminaire, les participants se sont accordés sur la marche à suivre pour poursuivre le processus en Arménie.

Mme von Hopffgarten (DE) a organisé, au mois de mai, une visite d'étude de quatre jours en Allemagne pour une délégation jordanienne de huit participants, représentant les ministères de l'éducation et du travail ainsi que les chambres de commerce. Ils ont eu des réunions avec différents ministères allemands ainsi qu'avec l'Institut fédéral de la formation professionnelle, à Bonn. Ils ont pu se familiariser en détail avec le système de formation allemand, en particulier le système de formation en alternance, le financement de la formation professionnelle et l'implication des partenaires sociaux. Mme von Hopffgarten encourage les autres États membres à soutenir le travail de l'ETF par le biais d'actions similaires à l'avenir.

L'ETF encourage les membres du conseil de direction à s'impliquer davantage dans le travail de la fondation et à présenter tant leurs expériences positives dans le domaine que les difficultés auxquelles ils ont pu être confrontés et la manière dont ils les ont surmontées.

M. Simonic s'exprime une nouvelle fois devant le conseil de direction afin de présenter les activités qui ont eu lieu dans le domaine de l'enseignement et de la formation sous la présidence slovène. Il a notamment souligné le travail accompli sur l'apprentissage tout au long de la vie et les efforts fournis afin de donner plus de visibilité à l'enseignement et à la formation parmi les nombreux domaines couverts par la stratégie de Lisbonne. Il a également évoqué la réforme des écoles en faveur d'un soutien de la créativité et de l'innovation et la présentation de lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi. Des collaborateurs de l'ETF ont pris part à certains des événements organisés par la présidence.

M. Mezel (FR) présente les activités relatives à l'enseignement et à la formation, à l'emploi et à la coopération prévues durant la présidence française du Conseil, qui débutera sous peu.

La présidence française prendra le relais des Slovènes à la fin du mois de juin. Diverses conférences /réunions auront lieu sur des sujets liés aux priorités de la présidence française dans le domaine de l'éducation (mobilité, orientation et qualité, notamment), et, entre autres :

- une conférence sur la mobilité étudiante, à Nancy, les 4 et 5 novembre ;
- une conférence l'orientation tout au long de la vie (gérer les transitions), à Lyon, les 17 et 18 septembre;
- une conférence sur l'apprentissage des sciences dans l'Europe de la connaissance à Grenoble, les 8 et 9 octobre;
- une réunion sur la gouvernance et la performance des établissements scolaires, à Poitiers, les 6 et 7 novembre;
- une conférence sur la comparaison internationale des systèmes éducatifs, à Paris, les 13 et 14 novembre ;
- une réunion des directeurs généraux de l'enseignement supérieur sur la professionnalisation des programmes dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, à Strasbourg, le 8 septembre;
- une réunion des directeurs généraux en charge de la formation professionnelle, à Amiens, les 20 et 21 octobre, comprenant un examen détaillé du processus de Copenhague et une discussion sur le renforcement des synergies entre l'enseignement et les entreprises;
- réunion informelle des ministres en charge de l'EFP, à Bordeaux, le 26 novembre (adoption d'une déclaration de Bordeaux faisant le point sur le processus de Copenhague).

Les priorités en matière de travail et d'emploi sont: la directive sur l'aménagement du temps de travail, l'égalité d'accès aux biens et aux services et l'équilibre vie privée/vie professionnelle. L'accent sera mis sur la dimension sociale, par le biais de l'agenda social européen. Les conférences et réunions suivantes sont prévues:

- un conseil informel EPSSCO : travail et politiques sociales, à Chantilly, les 10 et 11 juillet ;
- une conférence sur la mobilité des travailleurs, à Paris, les 11 et 12 septembre;
- un sommet de l'égalité des chances, à Paris, les 29 et 30 septembre ;
- une conférence sur la lutte contre les pratiques illicites d'emploi, à Marseille, les 13 et 14 octobre;
- une conférence CESE sur la responsabilité sociale des entreprises, à Paris, le 30 octobre ;
- une conférence ministérielle sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, à Lille, les 13 et 14 novembre;

En matière de coopération, la ligne politique générale de la présidence française consiste à renforcer la concertation entre les bailleurs de fonds de manière à accroître l'efficacité du système dans son ensemble. L'ETF est invitée à jouer un rôle actif et à contribuer à ce processus. La priorité en matière de coopération sera la gouvernance dans le secteur de la santé et au niveau local.

La coopération dans la région méditerranéenne est l'une des grandes priorités de la présidence et sera au centre de plusieurs réunions et manifestations. Il faut ici souligner le rôle important de l'ETF, qui a

déjà fourni une assistance utile et hautement professionnelle dans le cadre des activités préparatoires à la première conférence euromed sur l'emploi et le travail (9/10 novembre, Marrakech).

La Jordanie, l'Égypte et le Maroc accueilleront trois des six manifestations euro-méditerranéennes. Une autre de ces manifestations aura pour thème l'enseignement technique et la formation professionnelle. Elle aura lieu à Marseille le 18 décembre 2008. L'ETF a été invitée à y participer activement.

Il est demandé au conseil de soutenir l'ETF dans les efforts qu'elle met en œuvre pour renforcer ses liens avec la communauté internationale des acteurs du secteur de l'enseignement et de la formation. Toute proposition de mise en réseau et/ou coopération est la bienvenue. Un rapport sur les activités actuellement en cours de réalisation sera présenté lors de la prochaine réunion, au mois de novembre.

Mme Scheys (B) se félicite de l'organisation de séminaires d'information en marge des réunions du conseil de direction. Elle demande que cette pratique se poursuive.

4. Rapport d'activité annuel

i. Projet de rapport d'activité annuel 2007, analyse et évaluation

Peter Greenwood présente le projet de rapport d'activité annuel 2007, qui présente brièvement les réalisations de l'ETF par rapport aux objectifs du programme de travail, avec référence au budget. La structure du rapport fait écho à celle du programme de travail. Conformément à l'article 5, paragraphe 9, du règlement du Conseil, le conseil de direction doit adopter le rapport annuel pour le 15 juin au plus tard.

Le rapport souligne en particulier le nombre des demandes adressées par la Commission (115 en 2007), le succès des stratégies d'intervention par pays, qui vont dans le sens d'une approche sectorielle, ainsi que les activités régionales. Il évoque également les projets d'innovation et d'apprentissage de l'ETF, un outil au service du dialogue international dans des domaines tels que la transition, les compétences clés et les savoir-faire liés à l'immigration. Le rapport reprend également les réserves du directeur.

M. Bandelj (SLO), au nom de la troïka, félicite l'ETF pour la minutie du rapport. Il demande que la répartition par pays soit accompagnée d'une ventilation financière en chiffres absous. Il demande également que les points 4 et 8 du projet d'analyse et d'évaluation soient amendés (voir le document révisé GB/08/DEC/03).

Mme von Hopffgarten (D) félicite l'ETF pour ses résultats, la notoriété croissante dont elle jouit en tant que centre d'expertise ainsi que pour l'utilisation que fait la Commission européenne de ses services. Elle note cependant que la coopération avec d'autres agences, pourtant décrite comme un point crucial dans l'exposé de Muriel Dunbar, n'est pas mentionnée dans le rapport. Cela devrait être mis en évidence dans ses prochaines éditions. **M. Quierolo Palmas (I)** soutient cette suggestion.

Xavier Matheu de Cortada, le chef de l'unité «Planification, suivi et évaluation», explique que l'Italie et le Portugal ont déjà fait parvenir des commentaires au sujet du rapport. Afin de donner suite à la demande de l'Italie, une annexe a été ajoutée qui reprend la ventilation du budget par pays. À la demande du Portugal, un tableau a également été joint qui reprend les résultats spécifiques des activités. Ces ajouts seront intégrés dans la version finale du document.

Odile Quintin demande que le terme «réserves» soit remplacé par le terme «observations».

Le conseil approuve le rapport annuel ainsi que l'analyse et l'évaluation.

5. États financiers de l'ETF pour 2007

Martine Smit, la comptable désignée par le conseil de direction en 1999, présente les états financiers de l'ETF pour 2007. Les États financiers sont rédigés tous les ans, conformément au titre 7 du règlement financier. Ils sont examinés par la Cour des comptes, qui formule un avis sur la base duquel le Parlement européen accorde la décharge budgétaire. La décharge budgétaire relative à l'exercice

2006 a été accordée par le Parlement le 23 avril 2008. La comptabilité générale de l'ETF repose sur les principes de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire que toutes les transactions et opérations sont enregistrées au moment où elles sont exécutées (au contraire d'un système de comptabilité de caisse, qui enregistre les événements lors du paiement ou de la réception des montants ou de leurs équivalents).

Le total des fonds alloués à la fondation à titre de subvention est inférieur de quelque 1,8 millions d'euros au montant de 2006. Cela s'explique par le report du rapatriement de Tempus à l'année 2008. Le montant budgétisé pour ce rapatriement a été estimé à 1,5 million d'euros. D'autres facteurs ont eu des répercussions sur le titre 3 du budget pour 2007. Il s'agit des montants restitués par le Centre de traduction et de la réserve placée par le Parlement européen sur le budget 2007. Les fonds placés en réserve n'ont été libérés qu'au mois de juin, de sorte que certains projets n'ont pas pu être pleinement exécutés.

Les fonds affectés (en provenance du Fonds fiduciaire italien, du programme MEDA-ETE et des conventions Tempus) sont, par définition, pluriannuels. Le niveau d'engagement de ces fonds ne constitue donc pas un indicateur de performance d'année en année. Le compte domestique en euros mentionné à la page 14 du document est le compte bancaire utilisé pour les opérations en Italie, alors que le compte ETF en euros est utilisé pour les opérations à l'extérieur de l'Italie.

M. Bandelj (SLO), au nom de la troïka, demande que le terme «Fonds fiduciaire italien» soit remplacé par le terme «Fonds fiduciaire du ministère italien des affaires étrangères».

6. Audit interne

Bernard Magenhann, du service d'audit interne de la Commission (SAI), présente les activités du service à ce qui concerne l'ETF. L'audit interne doit permettre à une organisation d'améliorer son fonctionnement grâce à une approche systématique visant à améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. Le service d'audit interne a commencé son travail en 2003 et est mandaté pour l'audit des agences. Il faut distinguer son travail de celui de la Cour des comptes, qui se concentre sur les comptes, et de l'OLAF, qui se concentre sur la fraude. Le service d'audit interne a déjà rendu visite à toutes les agences de l'UE. Son but est de couvrir chacune des agences au moins une fois par an, pour agir en priorité sur la gestion des risques encourus par chacune, plutôt que leurs problèmes.

Le SAI vient d'achever son examen des ressources humaines de l'ETF. De nouvelles visites sont prévues. Elles porteront sur l'examen des systèmes TIC, de gestion de la communication et de la qualité, de garantie de bonne gestion et de gestion financière. En 2005, le SAI a formulé 19 recommandations à destination de l'ETF, dont trois seulement n'ont pas encore été concrétisées. La documentation des procédures est terminée à 90 %. L'examen des circuits financiers, lui, est en cours, mais nécessite davantage de simplifications. À l'issue du récent examen des ressources humaines, le SAI a recommandé à l'ETF de s'efforcer de renforcer l'adéquation entre les objectifs de son programme de travail et ses ressources, d'intégrer les outils utilisés dans l'organisation de manière à améliorer les performances et d'aligner les objectifs individuels du personnel sur les objectifs de l'entité. Un état des lieux sera dressé pour le conseil de direction lors de la réunion de novembre. Il sera présenté parallèlement au rapport complet de l'examen des ressources humaines pour 2008.

7. Activités de communication de l'ETF

Bent Sørensen, le chef de l'unité «Communication», expose la politique de communication de l'ETF. Celle-ci repose sur quatre piliers: publications et périodiques; presse et médias; événements et visites; et internet et audiovisuel. Conformément à la politique générale de la Commission européenne, l'ETF communique avant tout auprès de ses publics clés, soit les citoyens de l'UE.

L'ETF a une production régulière de publications internes et spécialisées, dont un magazine tirant à plus de 4 000 exemplaires, quatre fois par an. Elle publie dans plus de 30 langues, particulièrement en anglais, en français en russe et en arabe. Le site web est mis à jour quotidiennement. Les informations y sont accessibles soit par pays, soit par sujet, pour la plupart en six langues.

L'ETF cherche constamment à améliorer ses contacts avec la presse écrite et les médias audiovisuels. Plusieurs séquences vidéo ont été produites récemment et différents articles ont été publiés dans différents journaux nationaux de l'UE.

Un autre grand axe de la politique de communication de l'ETF est celui des activités de communication suscitant le dialogue, soit les manifestations, réunions, expositions et salons. L'ETF organise un grand nombre d'événements tous les ans, tant dans les pays partenaires qu'à Turin. En permanence, l'ETF s'efforce de rendre ses activités aussi innovantes et intéressantes que possible aux yeux des participants.

À l'avenir, les médias de socialisation feront sans doute l'objet d'une attention accrue. L'unité planche déjà sur l'introduction de nouvelles formes plus interactives de communication, comme des blogs et des forums de discussion.

Odile Quintin et David Lipman mettent en garde contre la charge de travail que représente la tenue d'un blog, d'après leur expérience à la Commission.

8. État des lieux de l'évaluation

Outi Kärkkäinen expose les progrès réalisés jusqu'en novembre 2007 par l'ETF dans la mise en œuvre des points d'action décidés à l'issue de l'évaluation externe de l'ETF de 2006. Le rapport final sur la mise en œuvre du plan d'action sera présenté au conseil de direction en novembre 2008. Au cours des six derniers mois, l'ETF a poursuivi son travail de définition de priorités pour les services aux pays partenaires ainsi que sa coopération avec d'autres agences, les États membres de l'UE et d'autres bailleurs de fonds. Le développement de programmes de mise en œuvre par pays et d'outils pour l'apprentissage de politiques se poursuit. L'ETF continue de recueillir des réactions sur la qualité des services qu'elle fournit à la Commission européenne et de développer des indicateurs de résultat dans ses documents de planification. En termes de communication et de dissémination, l'ETF a étendu sa couverture linguistique et a récemment publié un dépliant d'information générale dans toutes les langues officielles de l'UE, dans les langues des pays candidats et en phase de préadhésion ainsi qu'en russe et en arabe.

L'ETF s'est récemment livrée à une évaluation de ses activités en Égypte entre 2000 et 2007. Cette évaluation externe a été menée par une équipe de deux experts locaux et de deux experts internationaux entre novembre 2007 et avril 2008, à partir de l'examen de documents, de visites à l'ETF et d'une visite sur le terrain en Égypte, comprenant des entretiens avec les parties prenantes sur place. En guise de conclusion, une réunion d'information et de diffusion s'est tenue à l'ETF.

L'évaluation a conclu à la pertinence de l'assistance apportée par l'ETF, qui semble avoir répondu aux besoins des principales parties prenantes, de la Commission et de sa délégation. L'ETF est parvenue à établir un dialogue entre toutes les parties concernées et à soutenir la coordination entre les bailleurs de fonds. Par ailleurs, ses activités ont laissé derrière elles d'importants résultats tangibles, dont le passage sous contrôle national de la mission d'observation et l'introduction d'un accompagnement et d'une orientation dans les écoles techniques, entre autres. Le rapport recommande un soutien plus intensif à l'apprentissage de politiques, la publication de davantage de rapports et de documents dans la langue locale, des rapports plus analytiques que descriptifs avec des recommandations d'actions, le ciblage d'une palette plus large d'institutions et d'ONG concernées ainsi qu'un recentrage sur un nombre restreint de problématiques transversales ciblées sur les réels besoins du gouvernement et le programme économique de celui-ci.

Entre avril et décembre 2007, l'ETF s'est également livrée à une évaluation de ses propres pratiques en matière de suivi et d'évaluation. À cette fin, trois experts internationaux ont procédé à l'examen de documents, à des visites et entretiens à l'ETF ainsi qu'à une évaluation comparative avec une agence similaire. Les résultats ont été exposés lors d'une réunion organisée à l'ETF, puis dans un rapport final.

Les principales conclusions des experts révèlent une amélioration de la qualité et de la standardisation de la documentation des projets et attestent de la conformité de la méthodologie aux normes de la Commission européenne, bien qu'il soit très difficile d'effectuer une comparaison avec d'autres agences et institutions, en raison du rôle et du type d'activités très spécifiques de l'ETF. L'équipe d'évaluation a recommandé de poursuivre le processus d'évaluation au rythme de deux à trois évaluations par an, d'établir un système de suivi géré en interne, d'assurer un suivi des projets conformément au système de «suivi axé sur les résultats» de la Commission, d'étendre l'évaluation basée sur les résultats à la

communication externe en plus de la gestion des projets et de rationaliser les nombreux documents stratégiques et de planification utilisés actuellement.

7. Questions relatives aux ressources humaines

i. Modalités d'application du statut du personnel

Le nouveau statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents des institutions européennes est entré en vigueur en 2004. La Commission européenne a commencé à adopter ses propres modalités d'application dès 2004. La plupart de ces modalités s'appliquent par analogie aux autres agences, même si de légères modifications sont autorisées pour certains points, en consultation avec le comité du personnel et moyennant l'approbation de la DG Admin et du conseil de direction.

Le conseil a déjà approuvé 20 modalités d'application. Deux autres, sur le classement des agents temporaires et sur le remboursement des frais médicaux, sont présentées à leur approbation. Il reste encore quelque 16 autres modalités d'application qui devront être soumises ultérieurement à l'approbation du conseil.

Plusieurs membres du conseil de direction expriment leurs préoccupations quant à la réelle utilité de leur approbation, puisque ces documents leur sont soumis sans réelle marge de manœuvre.

M. Bandelj (SLO) introduit une demande de modification concernant l'article 2, paragraphe 1, des modalités d'application relatives au classement des agents temporaires (voir document révisé ETF/GB/08/017).

M. Bandelj (SLO) et **M. Lindqvist (FIN)** font part de leurs réserves concernant l'article 2, paragraphe 3, qui semble établir une discrimination envers les citoyens de pays appliquant un service militaire obligatoire. Il s'agit cependant d'une disposition standard commune à toutes les institutions de l'UE, qui ne peut pas être modifiée dans ce contexte.

Divers

Odile Quintin informe le conseil du fait que la version refondue du règlement portant création de l'ETF passera probablement en deuxième lecture devant le Parlement européen dans la semaine du 17 novembre.

Prochaine réunion: le 27 novembre 2008

Points d'action

- Le conseil demande à **M. Queirolo Palmas (I)** d'adresser tous ses remerciements à **M. Perugini** pour le travail accompli en tant que membre du conseil de direction de l'ETF pour l'Italie entre 2004 et 2008. M. Perugini est aujourd'hui ambassadeur d'Italie au Vietnam.
- Un état des lieux relatif au budget 2009 et à la refonte du règlement sera présenté lors de la réunion de novembre.
- Un questionnaire sur l'implication des États membres dans les activités de l'ETF sera distribué lors de la réunion de novembre.
- L'ETF participera aux événements pertinents organisés par la présidence française.
- Une proposition relative au traitement des demandes de déploiement des services de l'ETF en dehors de son champ d'action géographique habituel sera présentée à la réunion du mois de novembre, pour autant que la nouvelle version du règlement ait été adoptée entre-temps.

- Une proposition révisée relative au panel consultatif international sera présentée à la réunion de novembre 2008, pour autant que la nouvelle version du règlement ait été adoptée entre-temps.
- Le rapport final sur la mise en œuvre du plan d'action de l'évaluation externe sera présenté au conseil de direction en novembre 2008.
- À l'avenir, le rapport d'activité annuel devra évoquer en détail la coopération avec les bailleurs de fonds et les organisations internationales.
- Les nouveautés en matière d'implication des membres du conseil de direction dans les activités de l'ETF seront présentées lors de la réunion du mois de novembre.
- L'ETF modifiera le rapport d'activité annuel et le projet d'analyse conformément aux demandes formulées par les membres du conseil et la Commission.
- L'ETF modifiera les modalités d'application relatives aux critères de classement des agents temporaires conformément aux commentaires du membre du conseil représentant la Slovénie.
- L'examen des ressources humaines mené par le SAI pour 2008 sera présenté lors de la réunion du mois de novembre 2008.